

## Déclaration de Douala

### *Sur les Médias, la Paix et les Droits de l'Homme en Afrique centrale*

Les participants à l'Atelier sous-régional de sensibilisation et de renforcement des capacités des professionnels des médias d'Afrique centrale tenu du 26 au 28 novembre 2013 à Douala au Cameroun;

Exprimant leur reconnaissance au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et au Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) pour l'organisation conjointe de cet atelier;

Saluant l'implication de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) dans la mise en œuvre de cet atelier ainsi que son partenariat avec les Nations Unies dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits dans la sous-région ;

Notant avec satisfaction la participation du ministre camerounais de la Communication et son discours sur la nécessité pour chaque journaliste de s'imprégner de la culture de la paix sociale, du respect de la vie humaine et de la protection des droits et libertés ;

Se félicitant également de la présence effective du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de celle du Représentant régional du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale ;

Se référant aux différents instruments en vigueur en matière de liberté d'expression, de respect des droits de l'homme et de la démocratie, et en particulier la Déclaration de Windhoek pour le développement d'une presse libre et indépendante en Afrique adoptée le 3 mai 1991 ;

Vivement préoccupés par les crises politiques qui affectent la paix et la sécurité dans certains pays de la sous-région ainsi que les menaces qu'elles représentent pour la stabilité de certains Etats voisins ;

Interpelés par les multiples atteintes aux droits de l'homme commises dans les situations de conflit dans la sous-région d'Afrique centrale et par le faible engagement des Etats dans les mécanismes des droits de l'homme au niveau régional et international ;

Conscients du rôle des médias dans la résolution de ces crises et dans la prévention des conflits ainsi que de l'exigence pour les professionnels de l'information d'observer strictement les règles éthiques et déontologiques du métier ;

Résolument déterminés à remplir dignement cette mission et à apporter leur contribution aux efforts des organisations sous-régionales, régionales et internationales dans la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable en Afrique centrale ;

Soulignent qu'un environnement politique apaisé et des conditions économiques moins contraignantes sont primordiaux pour un meilleur épanouissement des médias et leur investissement dans la promotion d'une véritable culture de la paix, de la justice, de la démocratie et du développement durable ;

Se réjouissent, dans ce contexte, du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ainsi que de la Résolution 1738 du Conseil de sécurité sur la nécessité d'assurer la protection des journalistes dans les conflits ;

Se félicitent de l'adoption, le 26 novembre 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution sur la sécurité des journalistes et de l'institutionnalisation du 2 novembre de chaque année comme Journée internationale pour mettre fin à l'impunité des crimes contre les journalistes ;

Rappellent l'importance de la formation, de la solidarité professionnelle et la nécessité d'un travail en réseau, notamment sur les questions liées à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme ;

Recommandent aux Etats de la CEEAC et aux Nations Unies, la mise en place d'un mécanisme de soutien aux médias d'Afrique centrale ;

Décident de mettre en place un **Forum sous-régional des médias pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme en Afrique centrale** qui servira de cadre d'échange et de réflexion sur les sujets abordés lors de l'atelier de Douala ;

Lancent un appel à la CEEAC, aux Nations Unies et à leurs partenaires afin qu'ils soutiennent les activités dudit Forum, y compris en favorisant des rencontres annuelles de concertation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Résolution 1738 et des actions menées par les médias pour promouvoir la diplomatie préventive et la démocratie ;

Prendent la résolution d'accroître la sensibilisation des acteurs concernés sur ces valeurs, d'y susciter une plus grande attention des responsables de médias et de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie professionnelles dans le traitement des informations en temps de paix et pendant les conflits.

*Adoptée à Douala, le 28 novembre 2013.*